

Compte rendu FO de la réunion "filiale PCR" du 17 mai 2013

Rappel par CDGR des objectifs en termes d'effectif et d'organisation de la filiale au sein du PCR :

- Passer de 13 à 18 RPE et pour ce faire mise en place de viviers coordonnateurs au nombre de 6 agents détachés (formation et mise en situation réalisées à ce jour à l'exception d'1 vivier)
- Mise en place de viviers RPE pour une durée de 3 mois (après identification des volontaires, entretiens hiérarchie et chargé de recrutement réalisés).
- Nomination d'1 RPE au 1er mai 2013 selon les critères actuels de la filiale.
- Affichage le 17 mai d'1 poste de coordonnateur suite au départ sur une autre poste de l'un des coordonnateurs.

Rappel des effectifs actuels:

- 13 postes pourvus de RPE au 1er mai// 18 postes autorisés
- 11 postes pourvus de coordonnateurs// 13 postes autorisés
- 5 "intérimaires" de coordonnateurs
- 10 viviers RPE

Présentation des principes de la nouvelle filiale

Le vivier coordonnateur est ouvert à toutes les candidatures / mais plus particulièrement à celles des GDT ADM et LA - entretien hiérarchie et chargé de recrutement - anglais puis formation et mise en situation.

Le vivier RPE est ouvert aux coordonnateurs qui ont une ancienneté dans le poste de plus de 18 mois. **CDGR précise que le pourvoi des postes de RPE selon les critères actuels -2 ans d'ancienneté à l'échelon 255 et 2 ans en tant que coordonnateur- est suspendu depuis la dernière nomination.**

CDGR envisage d'afficher les prochains postes de RPE après la présentation de la filiale (aux IRP soit en juin ou juillet) pour leur appliquer les critères de la "nouvelle filiale du PCR" :

- Disparition du critère d'ancienneté dans l'échelon,
- Ancienneté de 2 ans en tant que coordonnateur,
- Adhésion des coordonnateurs en poste dans le processus de la filiale déroulante 2B 2C1A régulateur (253 jusqu'à 258 b) régulateur d'exploitation ppal (256 jusqu'à 260),
- Une bonification d'ancienneté de 12 mois en fonction du positionnement de l'échelon de l'agent.

Un état des " lieux " a été demandé par FO : sur les 10 viviers RPE près de la moitié d'entre eux rassemblent les critères actuels définis dans la filiale piste !!!

FO conteste une fois de plus ce projet qui remet en cause les principes définis dans le statut du personnel et le manuel de gestion sur le plan des qualifications, et défendra comme toujours le principe d'égalité de traitement " à travail égal salaire égal".

La direction de CDGR a programmé une nouvelle réunion le 31 mai à 10h.

Roissy le 28 mai 2013